

Mars 2020

Flash infos Mairie



Coronavirus COVID-19

Attestation de déplacement dérogatoire

Nous vous rappelons que sauf cas de **nécessité absolue** il est fortement déconseillé de sortir de chez soi. C'est pour cela que dès ce

mardi 17 mars 2020 à 12 h et pour une durée minimale de 15 jours,
une **attestation de déplacement dérogatoire** devient

OBLIGATOIRE À CHACUNE DE VOS SORTIES

(Remplir une nouvelle attestation à chaque sortie)

(Même si vous allez vous promener ou pour la promenade de votre animal)

Seulement 5 cas dérogatoires sont prévus, et sont indiqués sur l'attestation.

L'**attestation de déplacement dérogatoire** est téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire>). Ce site est actuellement très saturé et peut donc être inaccessible.

Vous pouvez également télécharger cette attestation sur le site www.boinville-le-gaillard.fr

Si vous ne disposez pas d'imprimante, vous pouvez fournir un **exemplaire manuscrit dès l'instant où celui ci reprend tous les termes de l'attestation**. Vous devez en rédiger une pour chacune de vos sorties.

La Mairie sur demande tient également à votre disposition des exemplaires de cette attestation.

Votre employeur doit vous délivrer une **attestation permanente dérogatoire** si votre emploi justifie d'une obligation de vous rendre sur votre lieu de travail. Vous devrez dans ce cas fournir les deux attestations « Attestation de déplacement dérogatoire » (ci jointe) et « Attestation permanente dérogatoire » (fournie par votre employeur).

Si vous êtes amenés à vous déplacer sans cette ou ces attestation(s), et que vous êtes contrôlés par les autorités, vous serez passibles à ce jour d'une amende de 38 €, elle pourrait atteindre 135 € si nécessaire.

Vous trouverez ci joint au verso de ce flash une copie de

l' **Attestation de déplacement dérogatoire**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :
.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le/...../2020
(signature)